



# RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR SA GESTION

*ANNEE 2022*



*Tour de France*



*Tour du Pays de Vaud  
Prologue à Puidoux*



*Etanchéification du ruisseau « La Salenche »*



## RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION DURANT L'ANNEE 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillère,  
Messieurs les Conseillers,

Nous conformant :

- a) à l'art. 93c al. 2 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, (état au 1<sup>er</sup> juillet 2013) ;
- b) à l'art. 91 du Règlement du Conseil communal.

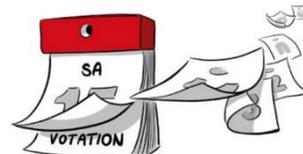
Nous avons l'avantage de vous présenter notre rapport de gestion concernant l'exercice 2022.

### SOMMAIRE

---

Administration générale – Finances – Ressources humaines	pages 13 à 20
Assermentation des Autorités communales	pages 11 à 12
Conseil communal – Décisions	pages 8 à 10
Conclusions	page 49
Domaines & Bâtiments – Vignobles – Cultes – Sociétés locales	pages 32 à 36
Eaux – Services industriels – ORPC – SDIS – Police du Feu	pages 36 à 41
Eaux usées – Lacs & Cours d'eau – Environnement – Forêts	pages 42 à 44
Ecoles – Sports – Informatique – Social	pages 45 à 48
Elections cantonales 2022	pages 6 à 8
Police administrative – Travaux – Routes	pages 20 à 29
Police des Construction – Urbanisme	pages 29 à 32
Votations 2022	pages 3 à 5

*Le genre masculin est utilisé dans le présent rapport comme genre neutre de manière à alléger le texte et d'en faciliter la lecture.*



## VOTATIONS & ELECTIONS

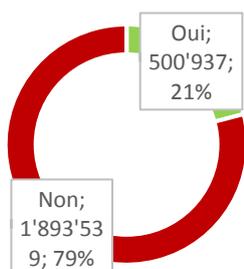
Le corps électoral a été appelé à se rendre **4 fois** aux urnes, à savoir les :

**13 février 2022**

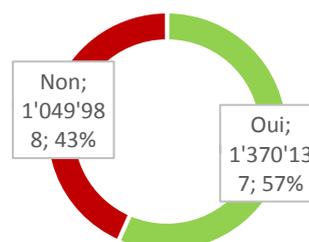
*Votation Fédérale (4 objets)*

- Objet no 1 : Interdiction de l'expérimentation animale et humaine ;
- Objet no 2 : Protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac ;
- Objet no 3 : Modification de la loi fédérale sur les droits de timbre ;
- Objet no 4 : Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias

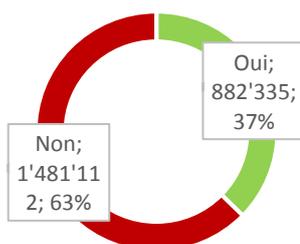
Objet 1



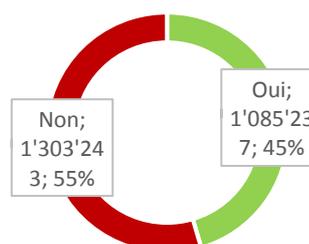
Objet 2



Objet 3



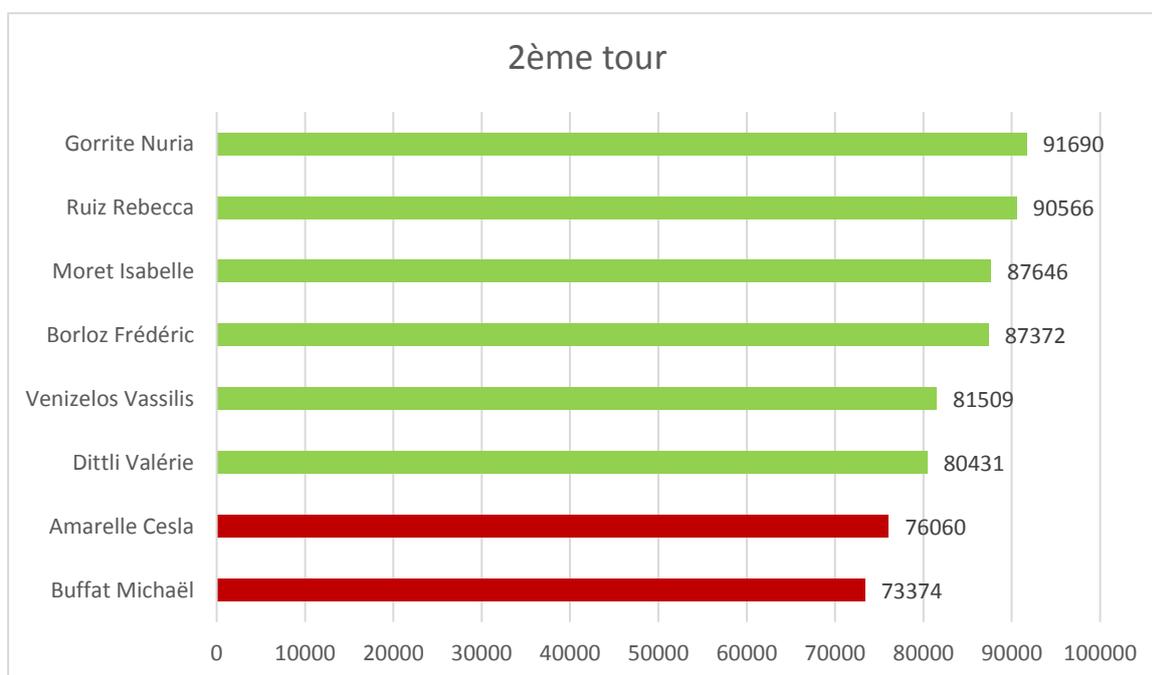
Objet 4



## Elections cantonales – Conseil d'Etat



Lors du 1<sup>er</sup> tour des élections cantonales du 20 mars 2022, seule Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard s'assure une place pour la législature 2022-2027 en obtenant la majorité absolue.



La population vaudoise a été appelée à se prononcer le 10 avril 2022 lors du 2<sup>ème</sup> tour des élections afin d'élire 6 Conseillers d'Etat.

Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle et M. Michaël Buffat n'ont pas été élus.

Attribution des Départements :

Mme **Christelle Luisier Brodard** : Cheffe du Département des Institution, du Territoire et du Sport (DITS)

Mme **Nuria Gorrite** : Cheffe du Département de la Culture, des Infrastructure et des Ressources Humaines (DCIRH)

Mme **Rebecca Ruiz** : Cheffe du Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

Mme **Isabelle Moret** : Cheffe du Département de l'Economie, de l'Innovation, de l'Emploi et du Patrimoine (DEIEP)

M. **Frédéric Borloz** : Chef du Département de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle (DEF)

M. **Vassilis Venizelos** : Chef du Département de la Jeunesse, de l'Environnement et de la Sécurité (DJES)

Mme **Valérie Dittli** : Cheffe du Département des Finances et de l'Agriculture (DFA)



Les Communes de Puidoux, Bottens, Ste-Croix et Yverdon-les-Bains ont organisé un apéritif le 21 juin 2022 à l'issue de la dernière séance du Grand conseil afin d'adresser ses sincères remerciements aux Conseillères et Conseillers d'Etat sortant, soit :

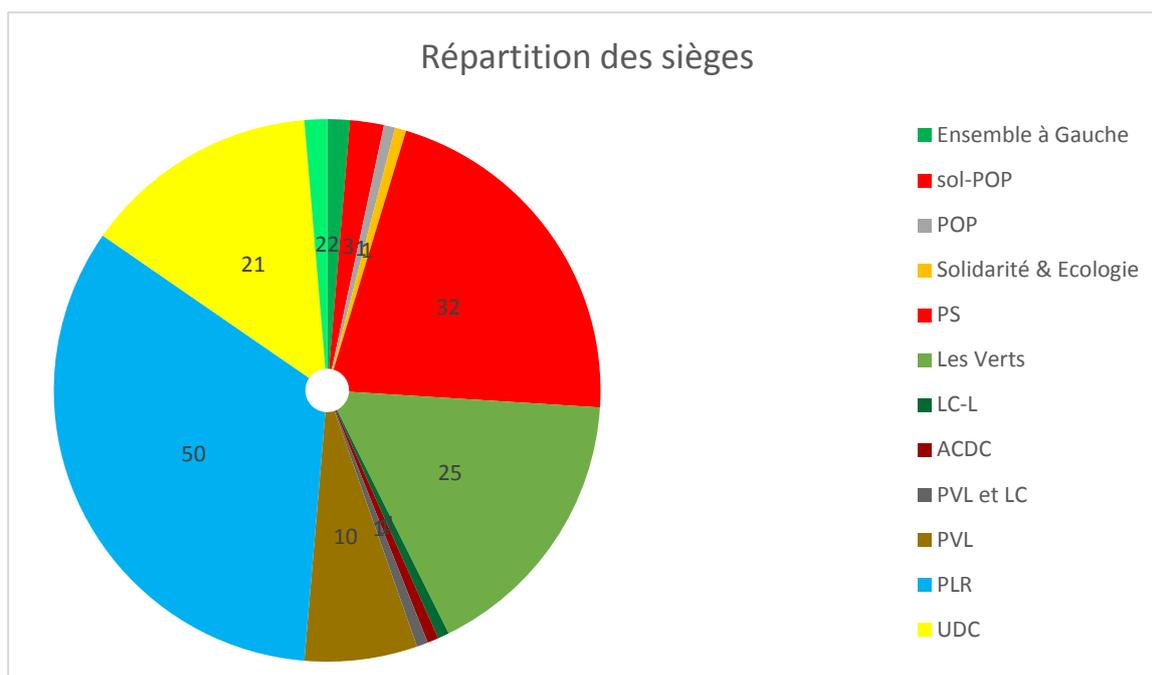
M. **Philippe Leuba** : Anciennement Chef du Département de l'Economie, de l'Innovation et du Sport (DEIS)

M. **Pascal Broulis** : Anciennement Chef du Département des Finances et des Relations Extérieures (DFRE)

Mme **Béatrice Métraux** : Anciennement Cheffe du Département de l'Environnement et de la Sécurité (DES)

Mme **Cesla Amarelle** : Anciennement Cheffe du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

## Elections cantonales – Grand Conseil



Les électeurs ont été appelés aux urnes le 20 mars 2022 afin d'élire les 150 Députés du Grand Conseil vaudois. La Commune de Puidoux a la chance de compter parmi eux 4 Députés habitant le territoire des Amoureux, à savoir :

MM. Jean-Rémy Chevalley \* M. Jean-Bernard Chevalley \* M. Nicolas Glauser  
\* Andreas Wüthrich

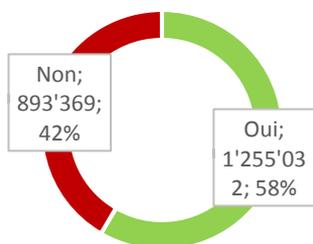
### 15 mai 2022 – Votation Fédérale (3 objets)

Objet no 1 : Modification de la loi sur le cinéma ;

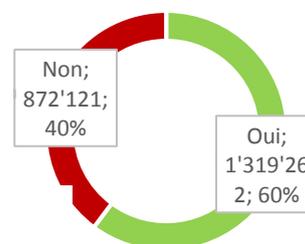
Objet no 2 : Modification de la loi sur la transplantation ;

Objet no 3 : Renforcement de Frontex.

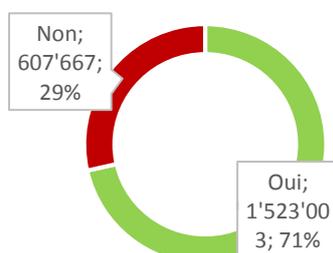
#### Objet 1



#### Objet 2



#### Objet 3



**25 septembre 2022 – Votation fédérale (4 objets) et cantonale (1 objet)**

Objet no 1 : Initiative sur l'élevage intensif ;

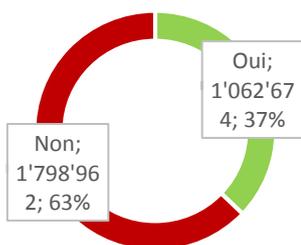
Objet no 2 : Financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA ;

Objet no 3 : Modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) ;

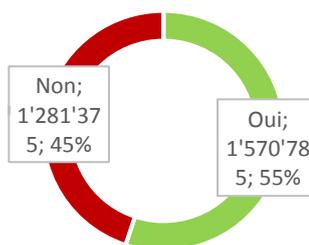
Objet no 4 : Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA).

Objet no 1 : Révision partielle de la Cst-VD pour la création d'un Conseil de la magistrature.

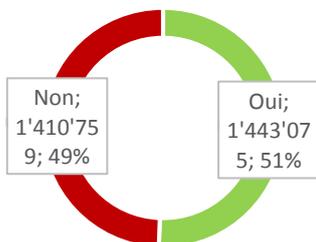
Objet 1



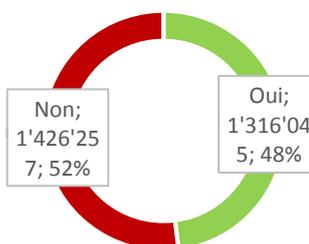
Objet 2



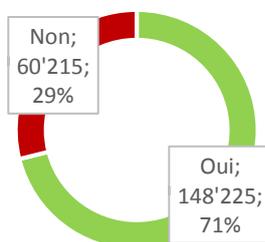
Objet 3



Objet 4



Objet 1 (cantonal)



## CONSEIL COMMUNAL

---

### Séance du 27 janvier 2022

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes soumises à référendum :

- 1) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement d'un mur de soutènement, remplacement des conduites souterraines et réfection de la chaussée au Ch. de la Croix conformément au préavis municipal no 01/2022 du 04 janvier 2022 ; de lui octroyer à cet effet un montant TTC de CHF 605'000.00 ; d'autoriser la Municipalité à financer les travaux par la trésorerie communale, sans recourir à l'emprunt ; d'encaisser les subventions cantonales et la participation de l'ECA ; de facturer les travaux d'assainissement et de réfection des murs de vignes selon la répartition définie avec les propriétaires concernés ; d'autoriser la Municipalité porter les montants à charge des différents services de la Commune aux comptes d'investissements de ces derniers et de l'amortir par ces services ;

### Séance du 23 juin 2022

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes non soumises à référendum :

- 1) D'accepter le rapport sur la gestion communale 2021 ;
- 2) D'accepter les comptes communaux 2021.

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes soumises à référendum :

- 1) D'autoriser la Municipalité à réfectionner le Ch. de la Corbessière, Ch. agricole de type AF, conformément au préavis 02/2022 du 24 mai 2022 ; de lui octroyer un montant TTC de CHF 278'059.00 ; de financer ces travaux par la trésorerie sans recourir à l'emprunt ; d'autoriser la Municipalité à porter ce montant à charge du service des travaux et de l'amortir par celui-ci.

### Séance du 13 octobre 2022

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes non soumises à référendum :

- 1) D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 ;
- 2) D'autoriser la Municipalité à reprendre les conduites de l'AIEJ, à réaliser un nouveau bouclage et remplacement d'un tronçon de conduites d'eau potable et de défense incendie entre les lieux-dits « Champ Monnet » et « La Porte de Bret » ; de lui octroyer un montant TTC de CHF 260'000.00 ; de financer ces travaux par la trésorerie sans recourir à l'emprunt ; d'autoriser la Municipalité à porter ce montant à charge du service des eaux et de l'amortir par celui-ci ;
- 3) D'autoriser la Municipalité à acheter la parcelle de vigne no 1625 au Dézaley, Ch. de la Tour de Marsens ; de lui octroyer un montant de TTC CHF 131'000.00 ; de financer cet achat par la trésorerie sans recourir à l'emprunt ; d'autoriser la Municipalité à porter ce montant à charge du service des domaines et bâtiments et de l'amortir par celui-ci.

## Séance du 15 décembre 2022

Le Conseil communal a pris la décision suivante non soumise à référendum :

- 1) D'adopter le budget 2023 ;

Le Conseil communal a pris la décision suivante soumise à référendum :

- 1) D'autoriser la Municipalité à procéder à la mise aux normes de l'éclairage public, conformément au préavis municipal no 07/2022 du 22 novembre 2022 ; de lui octroyer un montant de TTC CHF 318'000.00 ; de financer ces travaux par la trésorerie sans recourir à l'emprunt ; d'autoriser la Municipalité à porter ce montant à charge du service des travaux et de l'amortir par celui-ci.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES (M. René Gilliéron, Syndic)

### MUNICIPALITE

---

La Municipalité a tenu 49 séances ordinaires au cours desquelles elle a traité 3'167 objets (3'304 en 2021).

Les réponses rendues aux administrées par les collaborateurs du greffe municipal ne sont pas comprises dans le nombre d'objets susmentionnés.

La Municipalité a assisté, en corps ou en délégation, à diverses manifestations, assemblées et réunions, à Puidoux et à l'extérieur.

### PREFECTURE

---

Conformément aux dispositions légales, M. Daniel Flotron, Préfet du district de Lavaux-Oron, a procédé le 23 novembre 2022, à la visite annuelle de l'administration communale.

### CENTENAIRES & NONAGENAIRES

---

Pas de centenaire en 2022.

Cette année, 2 nonagénaires ont eu le plaisir de recevoir la visite d'une délégation municipale ainsi que les cadeaux d'usage.



## CARNET NOIR

---

Prière de vous référer à la statistique de l'Office de la population en [page 15](#).



## INITIATIVES & REFERENDUMS

---

08 initiatives populaires fédérales et 04 référendums ont été traités par l'Office de la population en 2022 soit :

### Initiatives populaires fédérales

- Initiative vaudoise pour des transports publics gratuits
- Initiative vaudoise pour davantage de pouvoir d'achat pour la population
- Initiative fédérale « Non à l'abolition de l'impôt anticipé »
- Initiative cantonale « Pour une congé parental vaudois »
- Initiative fédérale « Pour la liberté et l'intégrité physique »
- Initiative cantonale « Pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources dite initiative sauvons le Mormont »
- Initiative cantonale « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! »
- Initiative fédérale "Pour une imposition individuelle indépendante »

### Référendums

- Référendum fédéral « Non au don d'organes sans consentement »
- Référendum fédéral contre la modification du 1er octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques
- Référendum fédéral « Non au financement de l'agence de garde-frontière Frontex »
- Référendum fédéral contre la suppression de l'impôt anticipé sur les obligations

## FINANCES

---

Monsieur Dominique Kaser a comptabilisé **7'263 écritures**. Il a établi **260 factures** et bordereaux. Il a contrôlé et payé **1'783 factures diverses**. Pour le service des eaux et eaux usées, il a établi **1'179 factures**. Il a encaissé **270 factures** hors système informatique.

## COHESION SOCIALE

---

Le décompte provisoire de la facture sociale 2022, s'élève à CHF **1'996'235.00**

La participation prévisionnelle de notre commune à la facture sociale prévisionnelle 2023 est fixée à CHF **2'145'728.00**.

## ACPRS

---

Le Service des Finances en charge de l'ACPRS, a comptabilisé 3'043 écritures. Il a établi 1'166 factures pour la taxe d'épuration, 1'888 factures pour la taxe des déchets par ménage, 224 factures pour la déchetterie, 223 factures pour les entreprises. Il a contrôlé et payé 460 factures.

## OFFICE DE LA POPULATION – BUREAU DES ETRANGERS

---

Durant l'année 2022, l'Office de la population de Puidoux a traité les mutations suivantes :

2022	Diff.	Mutations	2021
269	+71	Demandes ou renouvellements de permis étrangers	198
132	+6	Cartes d'identité	126
302	-10	Attestations de domicile gratuites	312
3'957	+1	Mutations informatiques diverses	3'956
366	+56	Arrivées dans la commune	310
277	+11	Départs de la commune	266
15	0	Décès gérés 18, dont 15 personnes domiciliées à Puidoux	15
34	-3	<i>Naissances (comptabilisées dans « Arrivées »)*</i>	37

2022	Diff	Puidoux compte au 31 décembre 2022	2021
<b>3016</b>	<b>+74</b>	<b>Habitants</b>	<b>2'942</b>
47	-15	Population en séjour	32
1301	+56	Nombre de ménages	1245
1881	+77	Nombre de familles	1804
2077	+32	Suisses	2045
939	+42	Etrangers (56 nationalités)	897
878	-9	Protestants	887
734	-12	Catholiques	746
1404	+95	Autres religions, sans ou inconnue	1309
300	+19	Permis « B »	281
601	+29	Permis « C »	572
10	+4	Permis « L » (courte durée)	6
13	-15	Permis en attente d'établissement au SPOP	28
9	+1	Permis d'admissions provisoires « F »	8
0	-2	Permis pour requérant d'asile « N »	2
0	0	Fonctionnaire international	0
6	+6	Permis S (guerre Ukraine)	0

2022	Registre civique	2021
5	Préparations pour les votations et (ou) les élections	3

2022	Demande de naturalisation	2021
7	Activité reprise par l'Office de la population en septembre 2021	14

#### Remarques importantes :

1. Pour arriver au nombre total d'habitants 2022, il faut faire le calcul suivant : habitants 2022 + arrivées – décès – départs :  $2942 + 366 - 15 - 277 = 3016$ .
2. \*Les naissances sont englobées dans le groupe « arrivées » et sont indiquées sur une ligne à part, à titre indicatif.
3. Le chiffre officiel de la population est transmis chaque année courant mars par le bureau vaudois de la statistique. Il ne comprend pas la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour de moins d'un an et les personnes en attente d'autorisation, à l'inverse de la présente statistique.

*Il s'agit ici des tâches de base exécutées par l'Office de la population en 2022. Le détail de la statistique est consultable en tout temps.*

## RESSOURCES HUMAINES – MUTATIONS DU PERSONNEL

---

### Entrée en fonction

Au 1<sup>er</sup> septembre 2022, est entré en fonction, pour une durée indéterminée, en qualité de collaborateur au greffe municipal à 80% et au contrôle des habitants à 20%, M. **Joel Honorio Amaro**.

### Mutations

Mme **Saskia Lätt** a été nommée Boursière communale en date du 20 juin 2022.

Pour une question d'organisation interne, Mme **Zoé Lambert**, collaboratrice à la bourse, s'est vue retirer la fonction de remplaçante de la Préposée au contrôle des habitants.

### Formation certifiante et formation continue

Mme **Laurane Morerod**, Secrétaire municipale adjointe :

- a réussi les examens du module 1 « Organisation, gestion et communication » ;
- a réussi les examens du module 2 « Droit public et droit privé » ;
- a réussi les examens du module 3 « Aménagement du territoire » ;
- a suivi la formation « Marchés publics : aspects théoriques et pratiques » ;
- a suivi la formation initiale donnée par l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM).

Mme **Sophie Demierre**, Collaboratrice au greffe municipal :

- a suivi la formation pour l'utilisation de la plateforme « Pocama – Manifestation » ;
- a suivi la formation pour la mise en place d'un Plan Energie et Climat Communal (PECC) ;
- a suivi la formation « Favoriser la participation et l'engagement de la population » pour le PECC.

M. **Joel Honorio Amaro**, Collaborateur au greffe municipal :

- a suivi la formation « Contrôle des habitants – Formation avancée ».

Mme **Saskia Lätt**, Boursière communale :

- a obtenu le brevet fédéral de « spécialiste en finance et comptabilité ».



## ADMINISTRATION GENERALE

---

### Tour du Pays de Vaud 2022

La Commune de Puidoux a eu le privilège d'accueillir le prologue du Tour du Pays de Vaud le 26 mai 2022.

Le parcours s'étendait sur 4.4 km à travers la campagne de Puidoux.



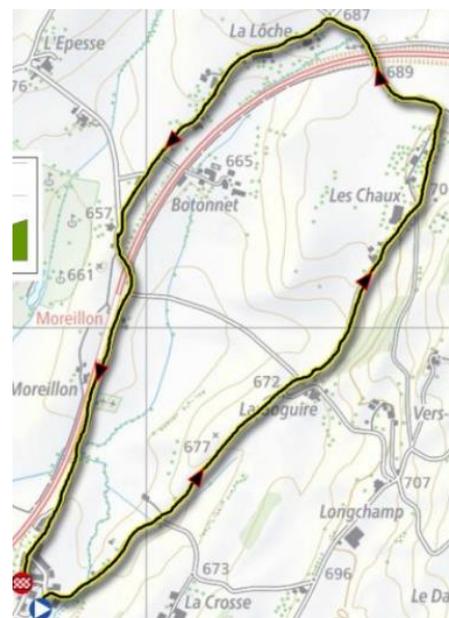
Marivolet Scholiers Duarte – Belgique – Temps : 5:24.91



Christen Jan – Suisse – Temps : 5:30.15



Novák Pavel – République Tchèque – Temps : 5:30.67



Nos remerciements s'adressent aux Communes de Montreux, Lutry, Jorat-Mézières et Oron pour le prêt des barrières « Vauban »



## **Réception des chefs d'entreprises**

La Municipalité a eu le plaisir de convier les chefs d'entreprises de la Commune de Puidoux à une réception qui s'est déroulée le 1<sup>er</sup> septembre 2022 à Crêt- Bérard.

Celle-ci a pour but d'échanger sur les enjeux et le développement économiques de la région Riviera-Lavaux.

## **Réception des Jeunes Citoyens**

C'est avec regret que la Municipalité s'est vue dans l'obligation d'annuler la réception des Jeunes Citoyens 2023, en raison d'une unique réponse positive réceptionnée.

## **Visite de la princesse Sirindhorn – Thaïlande**

En date du 14 septembre 2022, une délégation municipale s'est rendue au parc du Denantou à Lausanne où se trouve le pavillon royal Thaïlandais afin d'accueillir la Sirindhorn.

Entre 1960 et 1961, le Roi Bhumibol de Thaïlande se rend en visite officielle en Suisse. Il y reste 7 mois et la famille royale thaïlandaise séjourne temporairement dans la « Villa du Flonzaley » à Puidoux.

## **Livre sur Puidoux**

Le dernier livre relatant l'histoire de la Commune de Puidoux a été écrit par Feu M. Eric Müller et édité en 1'000 exemplaires en 1982.

Un petit comité, composé de certaines grandes mémoires de la Commune, se réunit régulièrement afin de poursuivre l'écriture de son histoire et de ses anecdotes.

## **Union des Communes Vaudoises (UCV) – Journée des Communes**

MM. René Gilliéron, Syndic et Denis Destraz, vice-Syndic du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, ont pris part à l'assemblée générale des délégués de l'UCV le 11 juin 2022 à Chavornay.

L'ensemble de la Municipalité a ensuite participer à la 2<sup>ème</sup> partie de la journée pour un moment d'échanges et convivialité avec les différentes Autorités vaudoises.

L'UCV a été créée en 1909 et la journée dédiée aux Communes vaudoises a vu le jour au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle.

A ce jour, elle est inscrite au patrimoine immatériel vaudois et cette journée est reconnue comme une tradition vivante.

## **Self des Amoureux – 1<sup>ère</sup> bougie**

Afin de marquer dignement la 1<sup>ère</sup> année du nouveau Self des Amoureux, une délégation municipale a pris part aux festivités du 23 avril 2022. Pour ceux qui ne le sauraient pas, le Self des Amoureux se situe dans les locaux de la laiterie de Puidoux-Village et est ouvert tous les jours de 06h00 à 22h00.



Il s'agit d'une association de producteurs de la région produisant, au gré des saisons, des produits frais issus de leur exploitation.

## Lavaux Patrimoine mondial (LPm)

En mars, la Municipalité décide de signer la convention entre les Communes territoriales et l'Association Lavaux Patrimoine mondial cadrant le versement des contributions communales annuelles.

## Grippe aviaire – H5N1

Les mesures prises le 26 novembre 2021 afin de lutter contre la grippe aviaire H5N1 ont été levées le 1<sup>er</sup> avril 2022 sur l'ensemble du territoire vaudois.

Cela étant, les détenteurs de volaille conserve l'obligation de les recenser sur le site [www.blv.admin.ch](http://www.blv.admin.ch).

## Guerre en Ukraine – Aide

Les 25 et 26 mars 2022, les Communes de Puidoux, Chexbres, Rivaz et St-Saphorin (Lx) ont organisé une collecte en faveur de l'Ukraine, devant la Migros Partner de Puidoux et la Coop de Chexbres.



Nos remerciements s'adressent à :

- La pharmacie Calpini à Puidoux et Chexbres pour la fourniture de matériel médical ciblé ;
- La société Amedis-UE à Puidoux pour la fourniture de matériel médical ciblé ;
- La société Métraux Transport à Savigny pour le transport offert des récoltes jusqu'à la Croix-Rouge ;
- L'ensemble des donateurs.

## **POLICE ADMINISTRATIVE – TRAVAUX – ROUTES**

*(M. Serge Tettomi, Municipal)*

## **APOL**

---

Quelques données concernant l'Association Police Lavaux (APOL) – *Uniquement pour la Commune de Puidoux* :

### Décompte des heures de prévention – Visibilité policière

2'240.40 heures ont été effectuées sur le territoire communal, soit 15% du nombre d'heures total.

### Décompte des heures d'intervention

1'464.12 heures ont été comptabilisées pour les interventions sur Puidoux, soit 18% du nombre d'heures total.

Interventions 2022	Puidoux	
	Intervention	Avec infraction constatée
Accident de la circulation	42	24
Incapacité de conduire (alcool, etc.)	3	9
Défaut permis	-	1
RC	2	2
Conduite sous mesure	3	4
Autre infraction	9	10
Commerce - Délits/plaintes	12	8
Habitations – Délits/plaintes	8	7
Véhicules – Délits/plaintes	11	6
Mobiliers urbains (dommages)	1	1
Vols	7	5
Cybercriminalité	6	6
Violences domestiques	3	4
Intégrité physique ou honneur	7	7
Autres	3	1

Amendes d'ordre délivrées – Circulation et stationnement :

- Stationnement : 584
- Circulation : 873
- Totaux : 1'457
- Rappels : 396
- Rapports : 143

*Le rapport d'activités 2022 de l'Association Police Lavaux (APOL) est consultable à l'administration communale*

## POLICE ADMINISTRATIVE

---

### Patrouilleurs scolaires

En janvier 2022, un nouveau patrouilleur scolaire a été engagé afin d'assurer la sécurité des écoliers et piétons lors des horaires critiques.

Celui-ci a reçu la formation adéquate par le biais de l'Association Police Lavaux (APOL).

### Mise à ban

Afin de palier au stationnement régulier de véhicules devant le hangar communal au Ch. des Chaux, la Municipalité a décidé de mettre à ban la parcelle 18.



Des macarons pour le parking de Puidoux-Village peuvent être obtenus par le biais du programme ParkingPay, plus d'informations sur notre site internet [www.puidoux.ch](http://www.puidoux.ch).

## TRAVAUX – ROUTES

---

### Ch. de la Corbessière

Un projet commun avec les Communes de Forel (Lx) et de Bourg-en-Lavaux a été élaboré pour effectuer la réfection du Ch. de la Corbessière (AF). Pour ce faire, une séance de présentation des travaux prévus a été organisée le 31 janvier 2022 par le bureau Gemetris SA à Mézières.

Dans sa séance du 23 juin 2022, le Conseil communal a accepté le préavis no 02/2022 et autorise la Municipalité à entreprendre les travaux. Le montant total prévisible après déduction des subventions est de CHF 97'872.00.

Les riverains du Ch. de la Corbessière ont été priés de libérer les accès aux chambres et aux collecteurs d'eaux usées afin de faciliter les travaux de curage des conduites d'eaux usées ainsi qu'une inspection par caméra qui ont débuté le 13 juillet 2022 pour environ 10 jours.

Dans l'idéal, les travaux aurait dû commencer en octobre 2022. Cependant, les délais n'ont pas pu être tenus. En effet, il est impératif d'obtenir l'autorisation de mise en chantier de la Confédération et de la Direction Générale de l'Agriculture, de la Viticulture et des Affaires Vétérinaires (DGAV).

### **Chemin des Chaux**

Le Ch. des Chaux s'est vu offrir un nouveau revêtement en mai 2022 avant d'accueillir le prologue du Tour du Pays de Vaud.

En avril 2022, le Département de l'Economie, de l'Innovation et du Sport (DEIS), secteur améliorations foncières (AF), a délivré l'autorisation de mise en chantier anticipée.

Le début de la réfection a eu lieu le 02 mai et s'est terminé le 25 mai 2022. Les habitants et exploitants des terrains ont été avisés que le tronçon était fermé à toute circulation routière durant cette période afin d'éviter toute surcharge sur la couche traitée.



### **Ch. de la Dame**

A la demande de citoyens de la Commune de Rivaz, la Municipalité a décidé de fermer, en cas de beau temps, le Ch. de la Dame à la circulation, à l'exception des bordiers et vignerons.

Pour ce faire, il a été installé, avec l'autorisation de la Commune de Rivaz, une signalétique à volet sur le DP 1.

### **Chemin de la Croix**

Le préavis 01/2022 relatif à l'assainissement d'un mur de soutènement, remplacement des conduites et réfection de la chaussée au Ch. de la Croix a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 27 janvier 2022.

Les travaux étant urgents, une séance de coordination entre le bureau MCR & Associés, la société Grisoni-Zaugg et la Commune de Puidoux a été organisée le 08 février 2022.

Conformément à l'expertise fédérale du 10 mars 2022, la Municipalité a reçu les autorisations fédérale et cantonale pour la mise en chantier anticipée et les documents nécessaires ont été adressés à Prométerre pour la demande de subvention AF.

Début mars 2022, les riverains ont été avisés du début des travaux au 14 mars 2022.

Les travaux se sont déroulés de la manière suivante :

- **Phase 1** : Préparation du chantier dès le 14 mars 2022 ;
- **Phase 2** : 1<sup>ère</sup> fouille dans le secteur proche du Ch. de la Croix 9b dès le 21-22 mars 2022, comprenant la pose d'une conduite provisoire appartenant à la Ville de Lausanne, qui sera tirée sur le bas-côté du talus. Dès le fin de la mise en place de celle-ci, la fouille a été refermée ;
- **Phase 3** : Réfection du mur ;
- **Phase 4** : Par segment de 25 m, depuis le bas du Ch. de la Croix, la réfection de la route a été entreprise jusqu'à la hauteur de la maison du Ch. de la Croix 9b ;
- **Phase 5** : Une fouille a été exécutée depuis le Ch. de la Croix 9b jusqu'à l'intersection du Ch. de la Tour de Marsens ;
- **Phase 6** : Goudronnage.

Le lancement des soumissions pour les travaux d'appareillage a été effectué en mars 2022. Ceux-ci ont été adjugés à la société Lodovici SA à Puidoux.

En avril 2022, les travaux suivants ont été exécutés :

- Mise en place du by-pass de la conduite de la Ville de Lausanne ;
- Ouverture de la chaussée en vue de la pose des différentes canalisations en mai.

Les travaux de démolition et de reconstruction du mur, initialement prévus le 25 avril pour une durée de 3 à 4 semaines, ont été reportés au 09 mai 2022.

La contribution d'améliorations foncières cantonales AF 30737 se monte à CHF 22'500.00 pour la réfection du mur.

En raison d'imprévus, les travaux ont pris du retard et ont été terminés mi-octobre 2022.



## **Chemins AF – 3<sup>ème</sup> étape**

En vue d'effectuer la réfection des chemins agricoles (AF), une expertises fédérale eu lieu le 10 mars 2022 en présence des instances suivants :

- Office Fédéral de l'Agriculture (OFAG) ;
- Direction Générale de l'Agriculture, de la Viticulture et des Affaires Vétérinaires (DGAV) ;
- Bureau Gemetris SA

Le but de ladite expertise a porté sur l'analyse des besoins et des solutions proposées en regard avec les possibilités de subventionnement de la Confédération et de l'Etat de Vaud.

Les chemins concernés :

- Ch. des Grand Crus Dézaley ;
- Ch. de Vers chez les Conne ;
- Ch. de Longchamp ;
- Rte de Cremières ;
- Ch. de la Chapelle ;
- Ch. de la Nachonnaz ;
- Ch. du Montchervet ;
- Ch. des Moilles ;
- Ch. de la Croix.

## **Routes communales**

En 2022, diverses routes communales ont fait l'objet d'un entretien, soit :

- Ch. de la Vulpillière ;
- Ch. de la Damaz ;
- Ch. de Tagnire.

## **Routes communales – Intersections dangereuses**

La Municipalité, sensible à la sécurité routière, a décidé d'entreprendre les démarches afin de réaliser des marquages au sol aux intersections dangereuses de manière à rappeler les priorités :

- Rte de Praz Valey / Rte de Primapraz ;
- Rte de Cremières / Ch. des Curnilles ;
- Ch. des Condémines / Rte de Cremières ;
- Rte de Cremières / Ch. de la Chapelle ;
- Ch. de la Chapelle
- Rte de la Barnum / Ch. des Combes ;
- Rte de la Barnum ;
- Ch. du Parchet ;
- Ch. de la Vulpillière

## **RC 780 – Plat du Dézaley – Aménagements routiers en localité de Treytorrens**

Le projet d'aménagements routiers en localité de Treytorrens avait fait l'objet d'une enquête publique du 13 novembre au 13 décembre 2020.

Celui-ci a connu une légère modification relative à la réfection de petits murets. Après discussion avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), une mise à l'enquête complémentaire n'est pas nécessaire, étant donné qu'il s'agit de travaux d'entretien et que les murets existants n'ont pas d'aspect historique.

En parallèle et dans le même secteur, se trouve le projet de restructuration d'un site vigneron établi par l'Hoirie Testuz et la société Orlatti Reald Estate, qui avait fait l'objet de plusieurs oppositions et d'un recours au Tribunal fédéral par les Associations Helvetia Nostra et Sauver Lavaux.

En date du 21 juillet 2022, le Tribunal Fédéral a rendu son arrêt en concluant que le recours était irrecevable. Le permis de construire est donc définitif et exécutoire.

Au vu de ce qui précède, il y a eu lieu de constater un conflit d'intérêt entre les 2 projets. Pour y remédier, une séance a été organisée sur place, à Treytorrens, le 13 septembre 2022 afin de coordonner au mieux les différents travaux.

Il a finalement été décidé de reporter les travaux d'aménagements routiers en localité. Ceux-ci seront réalisés lorsque les travaux de restructuration d'un site vigneron seront terminés.

## **Carrefour Rtes du Vergnolet, de Forel et du Village**

L'Etat de Vaud a établi sa synthèse préalable complémentaire relative au projet de réaménagement du carrefour Rtes du Vergnolet, de Forel et du Village.

Les CFF SA ayant pour projet d'élargir leur pont, une séance a été organisée en date du 24 janvier 2022 en présence de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) de manière à prendre en considération l'ensemble des travaux projetés sur le secteur.

La Commune de Puidoux a mandaté le bureau MCR & Associés Sàrl, Vevey, afin d'élaborer ce projet.

## **Giratoire – Rtes Sous-la-Ville, Vergnolet et Gare – RC 758-B-P**

Lors de la séance de réception des travaux de génie civil le 05 juillet 2021, le procès-verbal de la vérification relatait des défauts mineurs sur l'ouvrage au sens de l'art. 158 al. de la norme SIA 118.

Afin d'y remédier, la correction de ces défauts a été réalisée du 21 au 28 octobre 2022, soit durant les vacances scolaires afin de limiter les perturbations de trafic occasionnés par les feux de circulation. Aucune fermeture complète de la route n'a été nécessaire.

## **RC 763-C-S – Construction d'un trottoir et d'une piste cyclable**

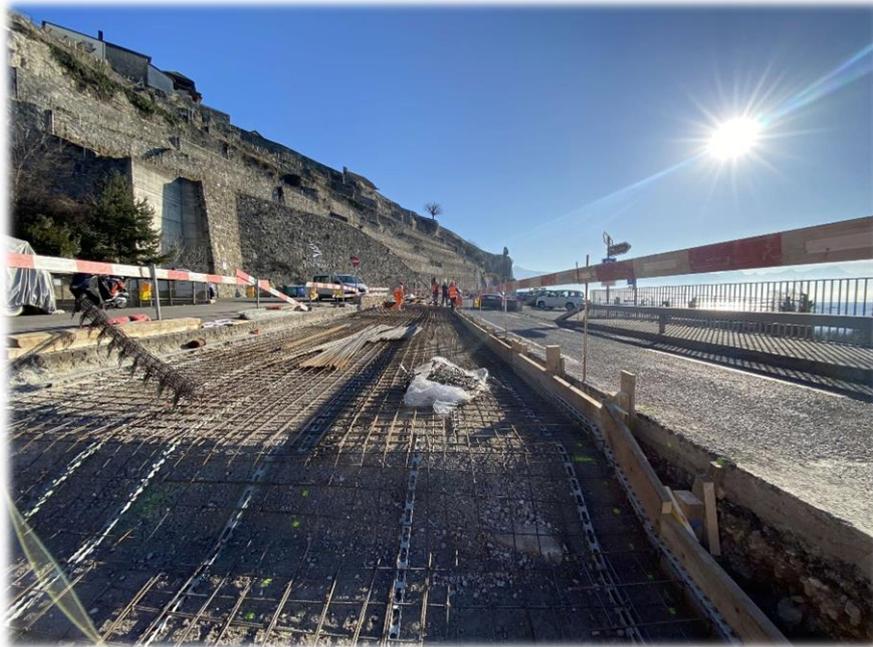
En date du 13 juin 2022, le Département des Infrastructures et des Ressources Humaines (DIRH) a approuvé le projet de réhabilitation de la RC 763-C-S (Rte de Chardonne/Suhen) avec la construction d'une piste cyclable.

## **RC 780-B-P – Plat du Dézaley – Hors localité**

En juillet 2022, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) a confirmé la réouverture du trottoir longeant la RC 780 entre Treytorrens et Rivaz.

Les travaux, qui devaient s'achever en 2023, se sont avérés plus rapides que prévus, grâce une collaboration fructueuse entre les différents partenaires.

Du 30 septembre au 31 octobre 2022 a couru une enquête complémentaire qui n'a fait l'objet d'aucune opposition/observation.



## **RC 758-B-P – Rte de Forel – Réfection**

La Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) a pris la décision de réaliser la réfection de la RC 758-B-P, Rte de Forel. Ceux-ci se sont déroulés de la manière suivante :

- Durant les vacances scolaires d'automne 2022, soit du 10 au 18 octobre. La circulation a été réglée par des feux ;
- La chaussée a été fermée à la circulation du 19 au 21 octobre pour son marquage. Les véhicules légers ont été déviés par la Rte de la Barnum, tandis que les véhicules lourds par Palézieux, afin de ne pas détériorer la Rte de la Barnum.

## **RC 758-B-P – Rte de Forel – Augmentation des accidents de la circulation**

La Municipalité, ayant constaté une augmentation des accidents sur la Rte de Forel, à la hauteur du stand de tir, a décidé de questionner la DGMR sur un éventuel problème de géométrie de la chaussée.

Après avoir consulté l'expert en accidentologie, il s'avère que ces accidents sont occasionnés par un problème de comportement.

Cependant, un chevron supplémentaire a été installé dans le virage afin d'améliorer la visibilité.

## **OFROU – TP5 – N09 UplaNS Vennes-Chexbres**

La route intercommunale (dite anciennement route de chantier) qui relie les Communes de Puidoux et Bourg-en-Lavaux a été fermée à toute circulation dès le 10 janvier 2022 afin d'effectuer une coupe de sécurité.

Une séance de présentation et de coordination des travaux de génie civil du TP5 – UplaNS Vennes-Chexbres a été mise sur pied le 10 février 2022 les travaux concernés à la RC 758, pont de l'autoroute.

La démolition de la 2<sup>ème</sup> partie du pont a eu lieu de 1<sup>er</sup> au 04 avril 2022 et l'accès aux véhicules et aux piétons a été interdit.

## **Rochers et falaises du Dézaley – Nettoyage**

Comme le veut la convention liant la Commune de Puidoux au Syndicat des Rochers du Dézaley, un nettoyage des buissons, croissant sur les rochers et les falaises du Dézaley, doit être opéré périodiquement.

Les travaux étant planifiés pour la semaine du 14 février 2022, une séance avec les propriétaires des parcelles concernées a eu lieu sur place en date du 11 février 2022.

Il a été rappelé aux propriétaire qu'il est interdit de brûler des sarments sur les ouvrages collectifs, ou au pied de ces ouvrages, ou de les jeter dans les buissons. Les sarments doivent être brûlés aux endroits réservés à cet effet et qu'ils ne doivent pas être abandonnés sur le domaine public.



## **Ch. des Plantaz – Sécurisation contre les chutes de pierres et blocs**

Le projet de sécurisation contre les chutes de pierres et blocs au Ch. des Plantaz a connu quelques bouleversements en 2022.

En effet, suite à sa mise à l'enquête du 07 août au 05 septembre 2021, le dossier s'est retrouvé paralysé auprès de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) en raison d'une consultation nécessaire par l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV). En date du 09 février 2022, la Municipalité a réceptionné la synthèse cantonale Camac négative, notamment en raison des préavis négatifs de la DGE biodiversité et de la DGTL.

S'agissant de travaux urgents pour répondre à des mesures de sécurité, la Commune de Puidoux s'est renseignée sur la possibilité de se délier de toute responsabilité en cas d'accident. L'Etat de Vaud a confirmé qu'en cas de risque d'éboulement, des travaux pouvaient être entrepris sur le secteur concerné, qui feraient l'objet d'une enquête de mise en conformité.

Le 1<sup>er</sup> mars 2022, une séance a été mise en place avec les bureaux Norberts SA et A. Maibach concernant ladite synthèse cantonale.

De manière à discuter de la modification du projet et pour qu'il corresponde aux attentes de la DGE biodiversité, une rencontre sur le site a eu lieu le 23 mars 2022. Il en est ressorti que le dossier devait être mis à jour selon les remarques formulées et qu'un addenda devait être joint afin que la DGE biodiversité puisse modifier son préavis.

En dépit de l'accord rendu par la DGE biodiversité, la DGTL a réclamé une nouvelle mise à l'enquête publique étant donné que la 1<sup>ère</sup> tentative avait fait l'objet de plusieurs oppositions.

La Municipalité a tenté, en vain, d'expliquer à l'Etat de Vaud que les oppositions réceptionnées ne concernaient en aucun cas les modifications apportées au dossier et qu'une nouvelle mise à l'enquête publique n'apporterait rien de plus.

Au vu de éléments précités, la Municipalité a mandaté le bureau Norbert SA et A. Maibach afin d'établir un nouveau dossier de mise à l'enquête publique. Ci-dessous, le nouveau planning intentionnel qui a été établi :

- Début décembre 2022 – mi-janvier 2023 → Mise en soumission ;
- Avril 2023 → Proposition d'adjudication pour la préparation du préavis municipal ;
- Juin 2023 → Décision du Conseil communal ;
- Septembre 2023 → Début des travaux.

Un contrôle des falaises en automne 2022 a été nécessaire de façon à évaluer l'évolution de la situation de stabilité des parois rocheuses.

## **Rte de Forel – RC 758-B-P – DP 1055 et 1061**

En août 2022, la Municipalité s'est penchée sur la problématique de l'augmentation des accidents de circulation sur la Rte de Forel, à proximité du stand de tir de la Vulpillière. Une demande a été adressée à l'Etat de Vaud afin de savoir si des mesures de sécurisation de la zone étaient prévues.

Suite à l'analyse du responsable accidentologie, il en ressort que les accidents sont dus à des problèmes de comportement des conducteurs et non en raison de la géométrie de la chaussée.

## Route du Village – DP 1019 – Parcelle 65 – Cession au Domaine Public

Le projet de décadastration partielle de la parcelle 65 et le transfert au Domaine Public (DP) 1019, représentant 18 m<sup>2</sup>, a été soumis à l'enquête publique du 02 avril au 1<sup>er</sup> mai 2022.

Celui-ci n'ayant fait l'objet d'aucune opposition/observation, l'acte notarié a été signé le 12 mai 2022 à l'administration communale.

### Projet Perséides

En date du 15 juin 2022, la Municipalité a confirmé à l'Association « Projet Perséides » sa participation à la 4<sup>ème</sup> édition qui consistait à éteindre l'éclairage public la nuit de 12 au 13 août 2022.

Ce projet a pour but de se réapproprier les bienfaits d'une nuit sans lumière avec, si le ciel est dégagé, l'occasion d'admirer la plus belle pluie d'étoiles de l'année.

## **POLICE DES CONSTRUCTION – URBANISME** (M. Jean-Christophe Butty, Municipal)

### **POLICE DES CONSTRUCTIONS**

---

<b>2022</b>	<b>Statistiques</b>	<b>2021</b>
27	Enquêtes publiques	21
05	Dispense d'enquête publique	03
26	Permis de construire délivrés	17
0	Permis de démolir délivrés	02
71	Autorisations municipales	44
11	Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés	08

*L'augmentation des demandes de permis de construire et d'autorisations municipales sont en parties dues aux nombreuses demandes d'installation de pompes à chaleur et de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques*

Les permis de construire délivrés concernent des travaux de :

- Constructions et mises en conformité de bâtiments agricoles ;
- Création d'un abattoir ;
- Installation de containers comprenant une unité d'enrichissement du biogaz en biométhane ;
- Agrandissements, transformations d'habitations ;
- Modifications d'antennes de communication mobile existantes ;
- Installations de pompes à chaleur ;
- Aménagement d'un laboratoire dentaire ;
- Mises en conformité diverses.

Conformément aux dispositions de l'article 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Municipalité a délivré des autorisations pour des travaux de minime importance :

En 2022, 38 dossiers « hors zone à bâtir »/dossiers avant-projets ont été soumis pour examen préalable à la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL), contre 20 dossiers en 2021.

Cette différence s'explique par les nombreuses demandes d'installation de panneaux solaires en dehors de la zone à bâtir qui doivent être soumises au Canton pour examen et détermination (voir statistique ci-dessous).

1 dossier a été soumis à l'appréciation de la Commission Consultative de Lavaux (CCL).

Aucun permis de construire n'a bénéficié d'une prolongation d'une année, conformément à l'art. 118 al. 2 LATC.

### **Panneaux solaires photovoltaïques et thermiques**

En 2022, la Municipalité a délivré 28 autorisations (12 en 2021) pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques. Certaines demandes ont nécessité l'approbation du Canton ou une dispense d'enquête publique.

<b>2022 (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Statistiques</b>	<b>2021 (m<sup>2</sup>)</b>
7'966.83	Photovoltaïques	1'176.71
15	Thermiques	22.15

### **Révision du Plan d'Affectation Communal (PACom) – Anciennement PGA**

Dans le cadre de la révision du PACom, la transcription de dangers naturels est également concernée.

Pour ce faire, 2 mandats ont été attribués pour ce travail, la partie hydrologique au bureau B+C Ingénieurs SA, Montreux et la partie étude géologique au bureau Norbert SA, Lausanne.

Le bureau Gemetris SA, Chexbres, a été mandaté afin de procéder à la révision des limites des constructions.

Le territoire communal étant vaste, il comprend autant d'alignements « cantonaux » liés à des routes hors traversée de localité, que des alignements « communaux » liés à des routes de compétence communale.

Le bureau Gemetris SA a reçu la confirmation que la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) délègue la compétence de radier, modifier ou abroger les Limites des Constructions des Routes (LCR) sur l'ensemble du territoire communal.

### **Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA)**

En janvier 2022, 2 offres de bureaux spécialisés dans l'accompagnement technique pour l'élaboration de la SRGZA ont été réceptionnées.

Une offre complémentaire du bureau ABA Partenaires SA a été adjugée afin de poursuivre l'étude.

Suite à la séance du 05 novembre 2022 portant sur le système de gestion des zones d'activités vaudoises, le Conseil d'Etat a transmis un résumé des points abordés.

Le mandat « diagnostic et prospective économique pour une évaluation des besoins en zones d'activités » a été attribué à la société Microgis SA.

En avril 2022, une demande de subvention au sens de la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE) a été adressée à la Promove, organisme régional en charge de cette région.

En juillet 2022, le Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation (SPEI) a rendu sa décision quant à l'octroi d'une aide à fonds perdu LADE correspondant à 50% du coût déterminant du projet, mais au maximum CHF 60'000.00.

### **CIL – Etude sur les parkings d'échange (P+R et B+R)**

En mars 2022, l'étude sur les parkings d'échange (P+R et B+R) a posé les premiers jalons du dimensionnement.

Il s'agit d'une phase essentielle qui nécessite l'acceptation de l'ensemble des Communes concernées.

Les documents expliquant les possibilités et conditions de subvention des interfaces de transport ont été adressés aux Communes, entreprises de transport et Associations régionales.

La Municipalité de Puidoux a relevé que les tarifs des parkings sont élevés et que cela va à l'encontre du but recherché.

### **Département – Modification de la RLATC**

Le règlement d'application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (RLATC) a connu une légère modification dans son article 73 en ce qui concerne la signature, le nombre d'exemplaires et la transmission d'un dossier d'enquête.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

*« Les versions papier des plans, du questionnaire général et des pièces annexes sont signés par leur auteur, le propriétaire du fonds et, le cas échéant, par le promettant-acquéreur et le maître de l'ouvrage. Si les circonstances le justifient, ces derniers peuvent donner une procuration au mandataire. Celle-ci doit être jointe au dossier. Le questionnaire général est saisi par le requérant ou son mandataire sur le site officiel de la CAMAC. Les questionnaires particuliers concernés et leurs annexes sont saisis par le requérant ou son mandataire via le site de la CAMAC ou sur les sites officiels des services concernés. Le requérant ou son mandataire transmet deux exemplaires papier signés de la demande complète à la commune. Il lui transmet également une version électronique certifiée identique de la demande complète. Le requérant ou son mandataire certifie au moyen d'une formule mise à disposition par le service, signée et scannée, l'identité de la version électronique des plans et des pièces annexes à leur version papier. En cas de divergence, la version papier fait foi. La Municipalité contrôle les documents transmis ainsi que l'identité de leur version électronique. La Municipalité transmet la demande complète à la CAMAC par voie électronique par le biais du système informatique cantonal dédié. »*

## Plan d'Affectation Cantonal Lavaux (PAC Lavaux)

M. René Gilliéron, Syndic, a pris part à l'audition des opposants et intervenants du PAC Lavaux le 14 mars 2022. La Commission Intercommunale de Lavaux (CIL) représentant les Communes membres a également participé à ladite audition.

Une séance en amont a été prévue le 09 mars 2022 de manière à préparer efficacement la présentation.

## Plan Directeur Cantonal (PDCn)

La 4<sup>ème</sup> adaptation ter du Plan Directeur Cantonal (PDCn) a été approuvée par le Conseil fédéral le 07 juillet 2022.

L'adaptation a été partagée en différentes stratégies, soit :

- Stratégie A : Coordonner mobilité, urbanisation et environnement ;
- Stratégie B : Renforcer la vitalité des centres ;
- Stratégie C : Encourager une vision dynamique du patrimoine ;
- Stratégie D : Valoriser le tissu économique ;
- Stratégie E : Concilier nature, loisir et sécurité ;
- Stratégie F : Assurer à long terme la valorisation des ressources ;
- Stratégie R : Travailler ensemble.

Le PDCn est l'outil principal pour piloter le développement territorial du Canton et constitue un instrument contraignant pour les Autorités.

Celui-ci est imposé par la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT) et coordonne les politiques cantonales, communales et fédérales ayant un effet sur le territoire, afin de proposer un développement territorial cantonal équilibré.

## **DOMAINES & BATIMENTS – VIGNOBLES – CULTES – SOCIÉTÉS LOCALES (M. Denis Destraz, Municipal)**

### DOMAINES & BÂTIMENTS

---

#### Bâtiments & logements

Dans le cadre des tâches d'entretien des bâtiments et des logements, la Municipalité a décidé d'effectuer les travaux suivants :

##### Auberge communale du Village

- Attestation de conformité des installations électriques ;
- Contrat de service pour le système de détection incendie ;
- Installation d'une armoire frigorifique à 2 portes ;
- Réfection de la peinture de la cuisine et du plafond du bouteiller.

##### Bâtiment de la Rte du Vergnolet 6 (abattoir)

- Réception de l'autorisation pour effectuer des abattages d'urgence.

### Bâtiment de la Rte du Vergnolet 6 (logement et locaux)

- Réfection de la porte d'entrée en chêne.

### Buvette du Mont-Chesau

- Contrat de vidange du séparateur à graisses.

### Chapelle

- Réfection des porches d'entrée.

### Grande-Salle

- Installation d'un éclairage de secours et de sécurité ;
- Installation d'un détecteur incendie avec contrat de service ;
- Réfection de l'équipement ;
- Installation de garde-corps aux fenêtres de la salle des Sociétés ;
- Réfection de la peinture du plafond de la cuisine du rez en raison d'un dégât d'eau.

### Hangar communal

- Création d'une entrée séparée entre la salle du 1<sup>er</sup> étage et les locaux de la voirie.

### Maison de Commune

- Aménagement du bureau de la bourse communale ;
- Installation de parquet au sol des bureaux du greffe municipal et de la bourse communale ;
- Réfection de la peinture au greffe municipal et à la bourse communale ;
- Remplacement des batteries de la centrale exutoire de l'exutoire de fumée ;
- Remplacement des téléphones de l'administration communale.

## **Création d'un chalet d'alpage au Mont-Chesau**

La Municipalité ayant eu pour projet de créer un chalet d'alpage au Mont-Chesau, le dossier a été transmis pour une demande de subvention « Améliorations Foncières (AF) à la société Prométerre. Selon la 1<sup>ère</sup> instruction, une subvention peut également être perçue pour la démolition de l'ancien bâtiment.

En juillet 2022, une séance a été organisée avec la société d'alpage de Puidoux, l'Assistant du Maître de l'Ouvrage (AMO) et une délégation municipale afin de faire le point sur l'avancement du dossier.

Le bureau R. Emonet SA, Tatroz, a été mandaté afin d'élaborer le dossier complet et il lui a été précisé les éléments suivants :

- La Commune de Puidoux est propriétaire du bâtiment et est par conséquent le maître de l'ouvrage ;
- La société d'alpage de Puidoux est partie prenante au projet en tant que locataire des lieux ;
- L'Assistant du Maître de l'Ouvrage (AMO) se charge du suivi du dossier avec la Municipalité.

## **Abattoir communal**

La Direction Générale de l'Agriculture, de la Viticulture et des Affaires Vétérinaires (DGAV) a établi des directives concernant le transport des animaux de boucherie malades ou blessés. Ces informations ont été transmises aux personnes impliquées.

## **CULTES**

---

### **Marguilliers**

Une liste de la nouvelle organisation des marguillières et marguilliers ainsi que leurs remplaçants a été établie pour les Commune de Puidoux, Chexbres, Rivaz et St-Saphorin (Lx) et est entrée en vigueur dès le mois d'avril 2022.

Un marguillier pour la Chapelle de Puidoux a été engagé au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**EAUX – SERVICES INDUSTRIELS – DRPC – SDIS – POLICE DU FEU**  
*(M. Jean-Rémy Chevalley, Municipal)*

## **SERVICES DES EAUX**

---

### **Champ Monnet – La Porte de Bret**

En avril 2022, la Municipalité a réceptionné le projet du bureau d'ingénieur concernant le projet du lac de Bret avec la reprise de la conduite de l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (AIEJ) afin de réaliser un nouveau bouclage et remplacement d'un tronçon de conduites d'eau potable et de défense incendie entre les lieux-dits « Champ Monnet » et « La Porte de Bret ».

Le préavis municipal y relatif a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 13 octobre 2022.

### **Station de la Buritaz**

Afin d'anticiper une éventuelle crise énergétique, la Municipalité a décidé d'acquérir une génératrice afin de garantir l'approvisionnement en eau.

Celle-ci peut être déplacée et alimenter d'autres stations.

### **Plan canicule**

En date du 1<sup>er</sup> juin 2022, l'Association des Paysannes Vaudoises, section Puidoux, se sont réunies afin d'élaborer le plan canicule 2022. Le plan canicule a été déclenché une 1<sup>ère</sup> fois le 16 juin puis levé le 22 juin 2022 suite à la baisse des températures en raison d'une activité orageuse.

Le 18 juillet 2022, le plan canicule a été réactivé et définitivement levé en date du 26 juillet 2022.

## Achat et vente d'eau 2022

Ci-dessous le résumé achat/vente d'eau potable :

Production / Achat 2022		
Données 2022	Pourcentage (%)	m3
Production de la station de pompage de la Buritaz	57.07	274'282
Achat d'eau traitée – Station du Lac de Bret	42.74	205'400
Achat d'eau traitée – SIGE	100	53'263
Vente 2022		
Données 2021	Pourcentage (%)	m3
Vente à Chexbres – Réseau de Puidoux	7.31	35'110
Vente à Chexbres – Réseau du SIGE	64.19	34'192
Vente à Oron	14.95	71'827
Vente à la Station du Lac de Bret	6.72	32'307

## SERVICES INDUSTRIELS

### Bornes de recharge

Le nombre de véhicules électriques ne cessant d'augmenter, la Municipalité a décidé de mettre en place, sur le parking de Puidoux-Village, une solution de charge et une installation d'équipement pour la recharge de 2 véhicules simultanément.

### Plan Energie et Climat Communal (PECC) – Puidoux va de l'avant

**Qu'est-ce qu'un Plan Energie et Climat Communal (PECC) ?** Il s'agit d'un programme de soutien qui actualise et élargit le Concept Energétique des Communes vaudoises, lancé en 2009. Il découle de la mesure stratégique no 27 « Accompagnement des Communes » du Plan Climat vaudois et propose aux Communes un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans climat communaux.

Vous trouverez ci-dessous l'avancement de l'élaboration du PECC :

La 1<sup>ère</sup> phase, qui comprenait l'engagement de la Commune et sa demande de subvention, a été organisée en début d'année 2022. La société Impact Concept SA est venue présenter son dossier et la réalisation du PECC a été formellement annoncée au Bureau de la Durabilité du Canton de Vaud.

La subvention cantonale a été accordée en date du 05 mai 2022, date à laquelle l'élaboration du PECC a officiellement débuté.

La 2<sup>ème</sup> phase, soit l'élaboration du PECC se divise en différentes étapes soit :

- la réalisation d'un état des lieux à l'aide des outils mis à disposition par le Canton. Bien entendu, le plus important est principalement de réaliser le bilan carbone de Puidoux en inventoriant les différents projets existants tout en tenant compte de la politique communale ;
- la définition de la stratégie d'action sur trois ans en se basant sur les actions proposées dans le catalogue du Canton ;
- la définition d'une structure de gouvernance au sein de la Commune pour le suivi de la réalisation de ces actions et de leurs objectifs ;
- la communication et la participation, soit la fiche obligatoire n°4 invitant la Municipalité à réaliser une démarche participative dans le cadre de l'élaboration du PECC.

Il faut savoir que cette réalisation du bilan carbone sert à mettre en avant les principales sources d'émission de gaz à effet de serre émises sur le territoire communal. Celui-ci est constitué d'un point « Territoire communal » et d'un point « Administration communale ».

Notre mandataire, Impact-Concept, a pour objectif de faire une photographie des émissions actuelles afin d'aider à la priorisation des actions de réduction. Notre mandataire est en train d'élaborer et de recenser la compilation de nombres données de consommation d'énergie (eau chaude, électricité, chauffage), les kilomètres parcourus selon les différents modes de transport, les volumes de déchets par type, etc.

En théorie, toutes ces données existent déjà et toutes les Communes vaudoises peuvent les fournir mais, en pratique, il faut parvenir à déterminer où elles se trouvent, qui peut les transmettre et sous quel format peuvent-elles nous parvenir ; cela peut donc s'avérer laborieux. A ce jour, notre bilan carbone est en cours de finalisation.

Une commission permanente a été constituée début décembre afin de déterminer le choix des actions selon le catalogue mis en avant par le Canton. L'analyse de celles-ci se fera en début d'année 2023.

Enfin, la phase 3 de mise en œuvre des actions et la finalisation du PECC entrera en vigueur à la fin du printemps 2023. A ce stade, il faudra alors prévoir les budgets ou les demandes de crédit, préparer les préavis, octroyer des mandats d'étude, selon les modalités qui seront définies dans le PECC.

Cette phase de réalisation durera trois ans, au cours de celle-ci la Commune bénéficiera bien entendu du soutien d'Impact-Concept et devra chaque année justifier l'avancement des actions afin de prétendre au versement du solde des subventions cantonales.



### **SDIS Cœur de Lavaux**

En mars 2022, le Major Rémy Décombaz, Commandant du SDIS Cœur de Lavaux, a remis à la Commission Consultative du Feu (CCF) sa démission pour le 31 décembre 2022.

La CCF a pris la décision de mettre au concours le poste de Commandant pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de manière interne. Les personnes intéressées ont eu la possibilité de déposer leur candidature jusqu'au 20 mai 2022.

Fin juin 2022, les 7 Municipalités ont répondu favorablement à la nomination du Cap Cyril Corbaz. La CCF a annoncé aux instances concernées sa promotion au grade de Major et de Commandant avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Suite à la décision de l'Etat-Major (EM) de nommer le Premier-Lieutenant Sébastien Badoux au poste de Chef opérationnel et responsable du Détachement Premier Secours (DPS), la CCF a décidé de lui confirmer sa promotion au grade de Capitaine.

Nous remercions le Major Rémy Décombaz pour son investissement et saluons tout ce qu'il a apporté au SDIS Cœur de Lavaux. Nous souhaitons également plein succès au Capitaine Cyril Corbaz et au Premier-Lieutenant Sébastien Badoux.

### **Règlements du SDIS Cœurs de Lavaux**

La Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC) a transmis les documents suivants dûment signés, datés et scellés, approuvés le 08 février 2022 :

- Règlement intercommunale du SDIS Cœur de Lavaux ;
- Annexe I du règlement intercommunal du SDIS Cœur de Lavaux ;
- Règlement des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) du SDIS Cœur de Lavaux.

### **Etat-Major (EM)**

Maj. Cyril Corbaz – *Commandant*

Cap. Sébastien Badoux – *Remplaçant du Commandant et Chef DPS*

Cap. Michaël Girod – *Chef DAP*

Plt. Serge Jaunin– *Chef logistique*

Plt Cédric Biedermann – *Responsable formation*

Lt. Aurélie Emery – *Communication, administratif et infirmière du SDIS*

Lt. Jérôme Lagrive – *Quartier-Maître*

## Interventions à Puidoux

Type	Nombre
Inondation	5
Feu	10
Pollution	1
Technique	7
Sauvetage	4
<b>Total</b>	<b>27</b>

## Interventions par Commune

Lieu	Nombre
Bourg-en-Lavaux	30
Chexbres	19
Forel (Lx)	9
Puidoux	27
Rivaz	1
Savigny	24
St-Saphorin (Lx)	3
Hors périmètre SDIS	1
<b>Total</b>	<b>114</b>

## Libération de la caserne de Puidoux et inauguration de la caserne de Forel (Lx)

Le dernier exercice du SDIS Cœur de Lavaux au sein de la caserne de Puidoux a eu lieu le 12 mai 2022. Le bail à loyer des locaux de Puidoux a été résilié pour le 30 septembre 2022.



L'inauguration de la nouvelle caserne de Forel (Lx) s'est déroulée le 24 septembre 2022.



*Le rapport d'activité 2022 complet du SDIS Cœur de Lavaux est consultable auprès de l'administration communale*

## PROTECTION CIVILE

---

### Gérance – Abris PC de Puidoux-Village

Suite à un contrôle de l'Etat de Vaud en mars 2021, un rapport mentionnant les points qui devaient être corrigés au Service de la Sécurité civile et militaire.

### Gérance – Abris PC du Collège de Publoz

En date du 05 octobre 2022, un contrôle des abris PC du Collège de Publoz a été effectué par le Service de la sécurité civile et militaire. Pour ce faire, les travaux suivants ont été entrepris :

- Nettoyage et entretien du déshumidificateur DR 30 D ;
- Commande d'un déshumidificateur DST DR 30 ;
- Mise en conformité des installations électriques ;
- Réfection de la peinture.

L'équipement de l'abri par 282 lits a été confirmé et sera pris en charge par l'Etat de Vaud.

### Défibrillateur

La Municipalité a installé 2 défibrillateurs sur le territoire communal :

- A l'extérieur de la Maison de Commune, côté Rte du Village ;
- Entre la Salle Forestay et son parking, Ch. du Signal 2.

De plus, elle a acquis 1 défibrillateur « portatif » supplémentaire qui est mis à disposition des organisateurs de manifestations. Celui-ci se trouve à l'administration communale, greffe municipal.

*Le rapport d'activité 2022 complet de l'ORPC Lavaux-Oron est consultable auprès de l'administration communale*

# EAUX USEES – LACS & COURS D'EAU – ENVIRONNEMENT – FORETS

(M. Daniel Bourloud, Municipal)

## ENVIRONNEMENT – FORÊTS – DECHETS

---

### Martelage

La traditionnelle journée du Martelage s'est déroulée le 27 août 2021 en présence de M. René Gilliéron, Syndic, MM. Daniel Bourloud, Denis Destraz, Serge Tettoni, Municipaux et de MM. Martial Vurlod, garde-forestier, ainsi que M. Jean-Marc Mocellin Président du Conseil communal. Etaient également présents les membres de la sous-commission 4 de la Commission de gestion, soit MM. Jean-Bernard Chevalley, Yann Gilliéron et Marc-André Cossy. Le bureau communal était représenté par Mme Laurane Morerod, Secrétaire municipale adjointe.

MM. Jean-Christophe Butty, Jean-François Rolaz et Jean-Rémy Chevalley, Municipaux étaient excusés.

### Garde forestier

Après 24 ans d'activités comme garde forestier pour le Triage de Lavaux, M. Martial Vurlod a fait valoir son droit à la retraite au 31 mars 2022.

Suite à la mise au concours du poste, M. Benjamin Ciana a été engagé au 1<sup>er</sup> avril 2022 pour le succéder.

### Renouée du Japon

En partenariat avec l'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) et la DGE, les Communes de Puidoux et Bourg-en-Lavaux ont organisé le 26 mars 2022 une journée afin de procéder à l'arrachage des Renouées du Japon.

**Mais quels dangers représentent cette plante ?** Ses racines permettent une repousse massive après l'hiver et un bon étalement au sol. C'est ainsi la première plante à repousser au printemps, empêchant les plantes indigènes de trouver leur place. De plus, elle émet des substances toxiques par ses racines afin de limiter le développement des autres plantes.

### Clean up day

Les élèves de l'Ecole Primaire et Secondaire Centre Lavaux (EPSCL) ont participé le 16 septembre 2022 à la journée « Clean Up Day ».

**Qu'est-ce que la « Clean Up Day » ?** Il s'agit d'un engagement collectif en faveur d'une Suisse propre qui consiste à lutter contre les décharges sauvages et les débris jetés n'importe où.

## **Remplacement des collecteurs à la Rte du Verney**

La réception des travaux de remplacement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires à la Rte du Verney, le long des terrains de pétanque, a eu lieu le 04 octobre.

## **Stations de pompage de Longchamp et de Cremières**

Suite aux rapports Effitec du 17 décembre, les installations ont été déclarées conformes.

## **Sites pollués à Puidoux**

L'Etat de Vaud a mandaté le bureau RWB SA afin d'investiguer en effectuant des prélèvements sur les sites pollués de la Commune.

Suite aux résultats des analyses des sols, il a été démontré que l'exploitation de l'ancienne usine d'incinération d'ordures ménagères au lieu-dit « Les Râpes » n'a pas entraîné de pollution significative des sols en dioxines, furanes, métaux lourds et HAP.

## **Décharge au lieu-dit « Pra-Riondet »**

En avril 2022, l'Etat de Vaud a présenté le projet de création d'une décharge de types A/B au lieu-dit « Praz-Riondet ».

La Municipalité a décidé d'opter pour une procédure « Plan d'affectation valant permis de construire ».

**Quels types de déchets accueillent les décharges de types A et B ?** Les décharges de type A accueillent principalement des matériaux d'excavation ou des matériaux terreux et pierreux non pollués. Les décharges de type B accueillent des matériaux inertes. Ce sont essentiellement des matériaux d'excavation ou des matériaux terreux et pierreux faiblement ou peu pollués, ainsi que des déchets de chantier tels que béton, briques, tuiles, verre, etc.

## **LACS & COURS D'EAU**

---

### **Décision de classement Nord du Lac de Bret**

Une rencontre a été organisée en mars 2022 avec la Municipalité de Lausanne afin de discuter de la convention, du règlement et du rapport transmis par la Direction Générale de l'Environnement (DGE).

Les modifications demandées par les Municipalités de Lausanne et de Puidoux ont été adressées à la DGE.

Une erreur de calcul de l'Espace Réserve aux Eaux (ERE) a été relevée, soit sur l'indication de la cote qui est de 673.50 et non de 473.50.

## **Ruisseau Forestay – Glissement de terrain**

En raison du glissement de terrain en juillet 2021 qui a eu lieu entre les Communes de Puidoux et Rivaz, une séance a été organisée le 22 février 2022 avec la DGE afin de déterminer le degré d'urgence pour réaliser les travaux.

## **Ruisseau de Puidoux (Forestay) – Assainissement et renaturation**

La Municipalité a décidé de mandater le bureau Giacomini & Jolliet Ingénieurs SA afin d'établir le projet d'assainissement et de renaturation du ruisseau de Puidoux (Forestay).

Le rapport du projet ayant été établi, une séance a été planifiée en janvier 2023 en présence de la DGE-Eau, DGE-Forêt, du garde forestier ainsi que du bureau d'ingénieurs.

## **Renaturation et sécurisation du Forestay et du Longiron**

En décembre 2021, le dossier d'appel d'offre concernant les prestations d'un bureau d'ingénieurs a été envoyé à diverses sociétés. Celles-ci ont eu la possibilité de poser leurs questions jusqu'au 28 janvier 2022, date coïncident avec la fin de l'appel d'offre.

Le projet de renaturation du Forestay et du Longiron a été soumis à l'enquête publique du 28 janvier au 28 février 2022 et a fait l'objet de 3 oppositions et 2 observations.

Les opposants ont été reçus en séance de conciliation en avril 2022. Une opposition et une observation ont été retirées séance tenante.

2 oppositions ont été retirées par la suite de négociations et de renseignements supplémentaires transmis.

L'autre observation étant liée à une opposition, celle-ci a été traitée lors du retrait de l'opposition.

En mars 2022, il a été décidé d'adjuger au consortium TDAG, p.a. Triform SA à Lausanne, les prestations ingénieurs pour la suite du projet. La séance de démarrage du projet avec le nouveau bureau d'ingénieurs a eu lieu le 20 avril 2022.

Les zones touchées par les travaux comprenant des sites inscrits dans la carte des sites pollués, une offre complémentaire pour leur traitement a dû être demandée.

En parallèle, des travaux sur l'élimination des plantes invasives ont été effectués avec l'aide de la Fondation Actions Environnement à Lausanne.

Un problème de taille a été soulevé lors du contrôle hydraulique qui a nécessité la modification du projet sur une partie de la section du ruisseau du Longiron.

En septembre, la DGE-Forêt a délivré à la DGE-Eau l'autorisation de défrichage en vue de l'approbation du projet de renaturation et de sécurisation. Suite à la détermination de l'ensemble des services de l'Etat de Vaud, le permis de construire a été délivré en novembre 2022.

Sur la fin de l'année, les bureaux d'ingénieurs ont travaillé à l'élaboration des appels d'offres pour les entreprises de construction.

## Etanchéification de la Salenche

Suite à la demande de la Direction Générale de l'Environnement (DGE), un dossier de défrichage de la rive gauche du ruisseau a dû être déposé à l'enquête publique. Retrouver les propriétaires privés des parcelles de forêt voisines pour leur faire signer les documents de mise à l'enquête a demandé beaucoup de temps.

La mise à l'enquête publique, publiée du 19 avril au 18 mai 2022, n'a reçu qu'une seule opposition qui a pu être classée comme non recevable. L'autorisation de débiter les travaux a été reçue le 24 août 2022 suite à la réception de la synthèse finale des services cantonaux et passé les différents délais de recours.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2022, les travaux de défrichage débutaient et les travaux dans le ruisseau ont pu suivre dès le 12 septembre 2022.

Dans l'ensemble, les conditions météorologiques ont été très clémentes, ce qui a permis à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et de garantir le planning relativement serré avant l'hiver.

Les travaux se sont réalisés tels que planifiés et donnent entière satisfaction aux différents services cantonaux, mais également aux propriétaires privés voisins et aux deux municipalités impliquées dans ce projet.

La réception des travaux s'est déroulée le 05 décembre 2022, sans remarque particulière.

Les derniers travaux de remise en état et d'ensemencement des parcelles aux abords des berges seront réalisés par les agriculteurs exploitants au printemps 2023.



# ÉCOLES – SPORTS – INFORMATIQUE – SOCIAL

(M. Jean-François Rolaz, Municipal)

## ÉCOLES & SPORTS

---

### **Collèges & Buvette du Verney**

La Municipalité a procédé aux travaux de :

#### Buvette du Verney

- Réparation du réfrigérateur ;
- Rapport de conformité des installations électriques de la buvette et de l'abri bus.

#### Collège de Publoz

- Rénovation de l'appartement des combles ;
- Installation d'un « triflash d'école » ;
- Découpage et évacuation de la citerne à mazout ;
- Fourniture et pose d'une clôture dans la cour ;
- Un exercice d'évacuation a eu lieu le 03 novembre 2022.

#### Collège de Grangeneuve

- Remplacement du sèche-linge ;

#### Collège du Village

- Réparation de la poubelle de l'appartement de 3 pièces ;
- Un exercice d'évacuation a eu lieu le 03 novembre 2022.

#### Terrains de sport

- Remise en état des installations électriques ;
- Remplacement des balastres des projecteurs.

#### Salle Forestay

- Réparation des stores à lamelles de la baie vitrée Sud ;
- Réparation des lumières du bar du « Foyer ».

### **Salle Forestay – Pollution**

Les rapports de gestion 2018-2022 donnent chronologiquement le suivi du traitement du dossier. Ci-dessous l'évolution concernant 2023 :

*Février* La Chambre Patrimoniale Cantonale (CPC) a demandé à l'expert désigné, soit CSD Ingénieurs SA, de bien vouloir lui indiquer s'il peut se déterminer plus précisément sur le surcoût des travaux dû à la dépollution et de préciser les mesures d'investigation auxquelles il peut procéder pour affiner ses conclusions.

*Mars* Sur avis de son avocat-conseil, la Municipalité a décidé de renoncer au complément d'expertise tel que demandé le 11 novembre 2021, mais de demander à l'expert de compléter sa réponse en spécifiant le montant justifié

du surcoût avec une énumération des postes permettant de totaliser cette somme.

*Décembre* L'audience de plaidoiries finales a eu lieu le 09 décembre au palais de justice de Montbenon à Lausanne.

### **Réaménagement de la zone sportive du Verney**

En raison de la vétusté des infrastructures sportives de la zone du Verney, la Municipalité a décidé de mandater la société RealSport afin d'établir un projet complet de refonte de ladite zone.

### **Association Scolaire Centre Lavaux (ASCL)**

La Municipalité a décidé de validé la convention relative à la mise à disposition des locaux scolaires par les Communes membres de l'ASCL.

### **Centre OSP-Est**

En raison de la fusion des Communes de Blonay et St-Légier, une nouvelle convention relative au financement des locaux et leur équipement en mobilier pour les prestations d'information et de conseil personnalisés en matière d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, dispensées par l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle.

## **INFORMATIQUE**

---

### **Application « Meeting » - Procès-verbaux**

La Municipalité a décidé d'acquérir l'application « Meeting » développée par le Groupe T2i, fournisseur informatique.

Il s'agit d'un outil permettant de mieux préparer, gérer et suivre les séances

### **Cybersécurité**

Le Groupe T2i s'est rendu à l'administration communale en février 2022 afin de contrôler les postes de travail et de renforcer la sécurité.

La maintenance « Cisco FirePower » a été renouvelée.

## **SOCIAL**

---

## CONCLUSION

---

Comme le stipule l'article 4 de la Loi vaudoise sur les communes : « La Municipalité doit rendre compte au Conseil communal, à l'occasion du rapport sur sa gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences ».

Il est difficile de synthétiser en quelques lignes l'ensemble de ce qui a été réalisé.

Le rapport de gestion vise à vous donner une vue la plus exhaustive possible de l'ensemble des réalisations et activités menées à bien ou commencées en 2022.

Nous espérons avoir permis aux membres du Conseil communal de prendre connaissance des multiples tâches incombant à l'exécutif, à l'administration communale et aux divers services communaux et intercommunaux.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'approuver la gestion relative à l'exercice 2022 et d'en donner décharge à la Municipalité.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

**René Gilliéron**

**Laurane Morerod**

Rapport de gestion adopté par la Municipalité dans sa séance du **24 mai 2022**.

**Municipal responsable** : Monsieur René Gilliéron, Syndic